

AFFICHÉ LE 3 JUIN 2021

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 3 juin 2021 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 12 mai 2021, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentant le Conseil départemental ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Sandra FAURE, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Jean-Luc BILLAND, directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient excusés :

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, représentant le Conseil départemental ;
Madame Clotilde BERKI, représentant le Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, représentant Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Délibération n° D-2021-14

OBJET : Stages de danse contemporaine

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 15 heures en danse contemporaine a été créé en septembre 2019 afin de compenser le départ du professeur de danse du monde et l'arrêt maladie du professeur de danse classique, postes qu'il n'a pas été possible de remplacer.

La situation du département danse de l'antenne de Digne-les-Bains pour la rentrée 2021 est désormais différente compte tenu du départ en retraite du professeur de danse classique, poste pour lequel un jury de recrutement doit se tenir au mois de juin 2021.

En conséquence, il n'est pas opportun de maintenir un poste en danse contemporaine.

Il est proposé de mettre en place des stages de danse contemporaine afin de répondre à l'attente de certains élèves.

DECIDE

D'approuver la mise en place de stages de danse contemporaine afin de compléter l'offre du département danse ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 3 juin 2021.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

